



Carrelage fissurée dans maison neuve: quel recours? Marche à suiv

Par **sandrine44110**, le **20/03/2009** à **18:05**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison neuve réceptionnée il y a 2 ans, dont le carrelage est fissuré de part et d'autre dans la cuisine et à plusieurs endroits dans le salon-salle à manger. Nous avons eu recours à un maître d'oeuvre qui avait fait le suivi de chantier.

A savoir qu'il y a un plancher chauffant.

Dans les différents sites juridiques que j'ai consulté ainsi que les textes du code civil, il est question "d'action en réparation" sur le "fondement de responsabilité contractuelle de droit commun au titre des dommages intermédiaires".

Je voudrais savoir comment je dois procéder: écrire au maître d'oeuvre, faire intervenir un huissier... Comment se déroule une action en réparation? Ce qu'il va m'en coûter?

Merci par avance de votre aide.